

Autonomie, ressources et responsabilités : des priorités selon les élus locaux arméniens

Strasbourg, 17 septembre 2014 - Plus de 150 maires et conseillers municipaux de tous les marzes (provinces) d'Arménie se sont réunis lors de deux séminaires sur «Promouvoir la démocratie locale en Arménie" organisés par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Gyumri et Sisian, Arménie, les 9 et 11 septembre 2014. Ils ont examiné les initiatives qui pourraient être prises au niveau central et local pour la mise en œuvre effective des recommandations du Congrès adoptées en mars 2014.

Parmi les demandes prioritaires résultant des discussions figurent la nécessité d'une réorganisation administrative, des ressources financières plus importantes, une autonomie accrue des collectivités, ainsi que des responsabilités plus larges pour les collectivités et pour les conseils municipaux. Ces éléments seront regroupés dans un «Appel au gouvernement d'Arménie" et pourraient servir de base pour un programme de réformes.

"La consolidation de la gouvernance territoriale et la fusion des petites collectivités locales en de grandes municipalités permettraient de résoudre le problème structurel de la gouvernance locale en Arménie", a souligné Nigel Mermagen, rapporteur du Congrès pour l'Arménie, en présentant aux participants les conclusions du rapport et la principale recommandation du Congrès.

"Les réformes constitutionnelles qui sont en cours de discussion offrent une occasion unique pour faire avancer le système de gouvernement local en Arménie, après six années sans progrès notables. Aujourd'hui, les différents niveaux politiques central et local sont d'accord sur la nécessité des réformes. Nous ne devons pas manquer cette occasion," a déclaré Emin Yeritsyan, président de l'association des pouvoirs locaux d'Arménie et chef de la délégation arménienne auprès du Congrès.

Par ailleurs, les élus locaux arméniens ont exprimé leurs doutes quant à l'efficacité du modèle des « pôles pilotes » retenu par le gouvernement en vue de parvenir à une réforme administrative territoriale complète dans le pays.

Les représentants des associations de collectivités locales, de la société civile et de plusieurs organisations internationales actives dans le domaine de la démocratie locale ont également participé à ces séminaires. Les discussions ont été organisées autour de cinq thématiques sur le principe de subsidiarité, les finances et la fiscalité, l'organisation territoriale, le rôle des conseils municipaux et la participation citoyenne.

L'Arménie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 25 janvier 2002 et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 13 mai 2013. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

Textes du Congrès sur la démocratie locale en Arménie :

[Recommandation 351 \(2014\)](#)

[Rapport CPL\(26\)2](#)

[Charte européenne de l'autonomie locale](#)

Contact :

Sabrina Feletig, Coordinatrice de projet, + 33 3 90 21 59 94

Armen Varosyan, Responsable principal de projet à Erevan, 00 374 10 546322
(ext 117)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Présidente de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)